

**Commune de MARCELLUS**  
**Procès-verbal de séance du 13 Avril 2018**

**ARRONDISSEMENT : MARMANDE.**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 14      L'an deux mille dix-huit**  
**Présents : 09      Le : 13 avril**  
**Votants : 10      Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS**  
**dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,**  
**à la MAIRIE, sous la Présidence de Mr DERC Jean-Claude, Maire.**

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 05.04.2018.**

**Présents** : DERC Jean-Claude, MARTIN Sandrine, FRECCHIAMI François, DUBOURDIEU Leslie, DIO Bernard, REYNAUD BAZAS Jean-Marie, CAIN Marie-Dominique, SCHLEGEL Loïc.

**Procuration** : CASTETS Joël à CAIN Marie-Dominique.

**Secrétaire de séance** : CAIN Marie-Dominique.

C.R. du 23.03.2018 : Approuvé.

**I - Dossier n° 1 : Délibération n° 18 : affectation du résultat 2017.**

M. le Maire rappelle les résultats du compte administratif et présente l'affectation du résultat 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation : excédent : 483 277,77  
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 241 182,13  
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 242 095,64  
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit : 199 935,13  
Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2017 telle que présentée.

**II - Dossier n° 2 : Délibération n° 19 : décision modificative suite erreur imputation opération mise en accessibilité de la mairie et des salles.**

Suite à une erreur d'imputation lors du vote de l'autorisation des dépenses concernant l'opération 91 : mise en accessibilité PMR mairie et salles, il convient d'effectuer le virement suivant :

Opération n° 91 : Mise en accessibilité PMR mairie et salles, article : 2313 : - 2 800 euros,  
article 21318 : + 2 800 euros

Le conseil municipal vote à l'unanimité le virement de crédit présenté.

**III - Dossier n° 3 : Délibération n° 20 : vote des taxes locales.**

M. le Maire propose au conseil municipal réuni de ne pas changer les taux pour l'année 2018 et présente les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation : 8,87 %

Taxe sur Foncier bâti : 18,59 %

Taxe sur Foncier non bâti : 77,58 %

Jean-Marie Bazas demande quel va être l'impact budgétaire lorsque la taxe d'habitation sera supprimée. Aucune réponse n'est à apporter dans l'immédiat.

Le conseil municipal vote les taux ci-dessus.

**IV - Dossier n° 4 : Devis multi-jeux.**

M. le Maire présente au conseil un devis établi par MEFRAN pour l'installation d'un plateau de jeux multi sports à côté de l'aire de jeux pour un montant total de 15 480 H.T. soit 18 576 T.T.C.

François Frecchiami demande si le voisinage est informé de la création de ce plateau multi jeux sachant que cela entraînera des nuisances.

Loïc Schlegel demande si d'autres devis ont été demandés afin de faire jouer la concurrence.

M. le Maire répond que les élus n'ont qu'à s'en occuper.

Le dossier est donc mis en suspend et aucune décision n'est prise pour le choix de ce fournisseur.

Arrivée de Frédéric Lafitte.

**V - Dossier n° 5 : Délibération n° 21 : cession du camion communal.**

Bernard Reynaud prend la parole. Il explique pourquoi ce changement de décision. M. Paul Conchou serait le nouvel acquéreur. Il effectuerait les réparations et se chargerait de la mise aux normes des documents pour la remise en circulation de ce véhicule.

Le conseil municipal fixe le prix de cession à cinq cents euros.

Marie-Dominique Cain prend la parole et lit la note que Joël Castets lui a transmise concernant ce dossier.

M. le Maire demande de passer au vote : contre : 1 ; pour : 10. La cession du camion communal est acceptée pour un montant de cinq cents euros et dit que l'acquéreur sera M. Paul Conchou.

**VI - Dossier n° 6 : Délibération n° 22 : vote du budget primitif 2018.**

Sandrine Martin présente le budget. Celui-ci présente une hausse des dépenses sur le chapitre 011, chapitre à caractère général.

Concernant le montant des subventions à accorder, les élus proposent de voter un montant identique pour les associations communales hormis pour l'ASMC et la coopérative scolaire de Marcellus soit quatre cents euros.

Le budget primitif est donc le suivant : Fonctionnement : recettes/dépenses : 750 951 ;

Investissement : Dépenses/Recettes : 402 465.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 ainsi actualisé.

**VII - Dossier n° 7 : Point sur le PLU.**

M. le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion publique. Pas de changement. M. de Montbron fera un recours concernant ses parcelles sises « A Buros ».

**VIII - Dossier n° 8 : Visite du Sous-Préfet.**

M. le Maire a présenté la commune.

François Frecchiami prend la parole et explique la rencontre avec le Sous-préfet. Il en ressort un manque d'indication des panneaux de signalisation concernant les GPS, problème qui a été remonté par M. le Sous-Préfet aux acteurs concernée.

M. le Maire reprend la parole pour narrer la suite de la visite au Vignoble de Monplaisir et des extérieurs du groupe scolaire.

**IX - Dossier n° 9 : Demande de pose de panneaux de signalisation à VGA.**

M. le Maire informe les élus, que pour des raisons de sécurité, il conviendrait de faire poser une signalisation de priorité pour la traversée du pont au lieu-dit « Campot », priorité aux véhicules allant vers le bourg de Marcellus.

Bernard Reynaud prend la parole et précise qu'un arrêté doit être pris par le Maire concernant la mise en place de cette signalisation.

**- Questions diverses :**

M. le Maire lit la motion concernant l'installation des compteurs Linky.

- Joël Castets demande si les travaux commencés par Stéphane Krol sont terminés.

M. le Maire lui répond que oui.

- Joël Castet demande où en est la rencontre avec l'interlocuteur d'Enedis et le conseil municipal ?

M. le Maire lui répond qu'il doit lui communiquer une date. Les élus demandent que ce rendez-vous ne soit pas en journée mais en soirée.

- Joël Castets demande si la motion concernant les compteurs Linky a été envoyée.

M. le Maire répond que oui.

- Aménagement du local ancien multi-service.

Frédéric Lafitte se propose de venir aider l'association Apache Noïde pour faire tomber la cloison, le samedi 21 avril à 14h30.

La séance est levée à 23h30.

<b>N° délibération</b>	<b>OBJET</b>	<b>N° page</b>
18	Affectation du résultat 2017	12
19	Décision modificative suite erreur imputation opération mise en accessibilité mairie et salles	12
20	vote des taxes locales 2018	12
21	cession du camion communal	13
22	Vote du budget primitif 2018	13